

UN CANADIEN ÉLU PRÉSIDENT DE L'OMS

Le Dr Basil Layton, médecin principal des Services internationaux d'hygiène du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a été élu président de l'Assemblée mondiale de la Santé tenue à Genève le 9 mai.

Le premier ministre M. Trudeau, a immédiatement envoyé un télégramme de remerciement à l'Assemblée pour "le grand honneur conféré à notre pays par l'élection du Dr Layton en qualité de président".

Le Dr Layton est également conseiller médical auprès de l'Agence canadienne de développement international. Il a siégé à divers comités de l'Assemblée mondiale de la Santé et il a représenté cet organisme au Comité mixte des pensions du personnel de l'ONU en 1966, 1968 et 1969.

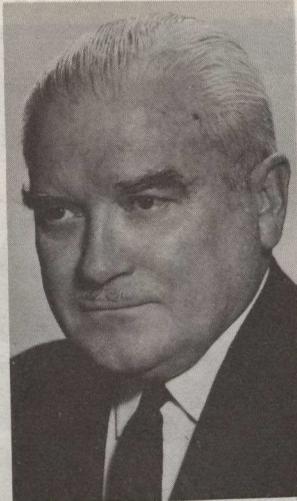
Plus de 1,000 délégués représentant 131 états membres et associés assistaient à la 25e réunion annuelle de l'OMS au cours de laquelle le Dr Layton fut élu président. La délégation canadienne comprenait dix délégués, trois conseillers et un secrétaire.

CONTRÔLE SUR LA VENTE D'AUTOMOBILES

Le ministère de la Consommation et des Corporations a distribué récemment un rapport invitant les autorités fédérales et provinciales à exercer un contrôle plus étroit sur les pratiques d'actualisation de certains fabricants et distributeurs d'automobiles.

Le rapport fait suite à une enquête approfondie effectuée par le ministère en réponse à des plaintes d'acheteurs de voitures neuves ayant constaté que leurs voitures étaient plus vieilles qu'on ne le prétendait. Le rapport a été distribué aux autorités gouvernementales à tous les échelons, ainsi qu'aux organismes privés et professionnels intéressés.

La plupart des plaintes portent sur des automobiles étrangères, les changements de modèles des voitures importées étant plus difficiles à repérer. La plupart des provinces permettent aux fabricants et distributeurs d'actualiser d'un an la date de leurs modèles. Ainsi, un modèle qui a été fabriqué au cours de l'année civile 1971 peut être désigné comme modèle de 1972. Il y a eu des abus: on signale des cas de modèles qui auraient été actualisés de deux et même de trois ans.



Dr Basil Layton

Le rapport du ministère de M. Andras propose donc que les services provinciaux d'immatriculation exigent l'inscription du mois et de l'année réels de fabrication sur les formulaires d'immatriculation.

Le Règlement en vertu de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, en vigueur depuis janvier 1971, stipule qu'une plaque de conformité doit être apposée sur le montant de la porte droite de devant de toutes les automobiles importées. Le mois et l'année réels de fabrication — non pas l'année de modèle — figurent sur cette plaque.

Le ministère des Transports a été invité à étudier la possibilité de faire connaître ces exigences au grand public.

Des amendes pouvant atteindre \$200,000 sont prévues pour les infractions à la Loi et au Règlement.

"Pour notre part, a déclaré le ministre, monsieur Andras, nous informerons le ministère des Transports de toute irrégularité présumée touchant les plaques de conformité qui sera portée à notre attention. Nous ferons également enquête sur toute allégation de publicité trompeuse relative aux modèles prétendus courants et engagerons des poursuites s'il le faut."

AU SUJET DES INSIGNES DE LA G.R.C.

Le premier ministre a annoncé qu'on a renoncé à poursuivre le remplacement des insignes de la Gendarmerie royale du Canada qui figurent sur ses immeubles et ses voitures de patrouille. Cette décision fait suite, a précisé M. Trudeau, aux nombreuses instances qui lui ont été adressées à ce sujet, de même qu'au solliciteur général, M. Jean-Pierre Goyer.

"Le prestige dont jouit la Gendarmerie royale au Canada et partout dans le monde est source de fierté pour tous les Canadiens, a déclaré le premier ministre, et le Gouvernement entend que rien ne vienne ternir. Les Canadiens, ceux de l'Ouest en particulier, détestent les nouveaux écussons; ils nous l'ont fait clairement savoir et nous avons tenu compte de leur sentiment.

"Nous sommes prêts à mettre fin au programme actuel de remplacement. Le Gouvernement n'a jamais eu l'intention ni le désir de modifier le nom de la Gendarmerie royale du Canada et il n'adoptera pas d'insigne qui ne porte pas la désignation complète et ne souligne pas le caractère national de ce corps policier."

Le premier ministre a rappelé que la décision d'adopter un nouvel insigne a tout d'abord été prise par le commissaire de la G.R.C. à des fins d'identification plus rapide et plus simple. On l'a employé pour la première fois en 1968, au Nouveau-Brunswick, où il n'a suscité aucune réaction défavorable de la part du public. On a commencé à étendre l'usage des nouveaux écussons en juin 1971, et, à l'heure actuelle, on les retrouve dans un certain nombre de localités au Canada.